

Testament

ANTÉPRIÈME
NOTAIRE
CAVAILLON
PARIS

J'institue pour mes héritiers universels, mes deux frères Maurice et Louis de raphelis-Soissan, et ma sœur Sophie de Fontenot, entendant nommer par le présent testament tout testament antérieur à cette date.

Prélevé à Aix-en-Provence, le 28 juillet mil huit cent vingt-neuf et dix.

Sigle : T^e de raphelis-Soissan.
sous-titré au bas de la ligne.
Ne varietur. Aix-en-Provence le quatre-vingt 1872

S. le Président. Ch. Durson; ricard
corum. greff.

Enregistré à Carpentras, le sept mai 1872. fol.
98, vol. 2 et 3, deux cinq francs, deux sousants
et vingt centimes. Siglé : a de Serressis.

Ce testament a été déposé aux minutes de la cour d'assises,
notaire à Carpentras, suivante acte du 27 avril 1872,
en vertu d'une ordonnance rendue par M. Durson,
juge au tribunal civil d'Aix-en-Provence, le 4 de
septembre 1871.

Les légataires ont été envoiés au greffeur
de cette succursale, suivant ordonnance de

M. le Président Du tribunal civil d'Orange,
Du 22 mai 1832.

M. Jean Maurice Lefèvre comte de Lapeyrière
Saissac, et domicilié à Frescherville, le 20 mai
1830. Son acte de décret, dressé par l'autorité
militaire, en l'auront à l'ordre des autorités
déposée par le vicomte restauré Coutelle, le

13 mai 1832.

65 / 26 05 / 11 05 / 11 05 / 11 05 / 11 05 / 11 05 / 11 05 / 11	65 05 05 05 05 05 05 05	65 05 05 05 05 05 05 05	65 05 05 05 05 05 05 05	34.30 05.00 05.00 05.00 05.00 05.00 05.00 05.00